

SCI Sarako Etxea
Monsieur Jean-Elie TAPIA
Gaineko Etxea
Col de Saint-Ignace
875 Igeltsutegiko bidea
64310 SARE

06 20 65 08 52

Sare, le 6 novembre 2025.

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération Pays Basque
DGA STAH
Direction Planification & ADS
15 avenue Foch
CS 88 507
64185 BAYONNE Cedex

Objet : Demande de réexamen du classement de terrains en zone A (PLU de Sare) dans le cadre de l'élaboration du futur PLUi.

Monsieur le Président,

Propriétaire de terrains :

- Cadastré A 329, situé à Beheretxekoetxeko bidea, d'une contenance de 6410 m²- zone A du PLU
- Cadastré C598, situé à Ihartzegaraikobordako bidea, d'une contenance de 2805 m² - zone A du PLU
- Cadastré C597, situé à Ihartzegaraikobordako bidea, d'une contenance de 3815 m² - zone A du PLU
- Cadastré C604, situé à 40 Ihartzegaraikobordako bidea, d'une contenance de 8030 m² - zone A et Ai du PLU
- Cadastré C605, situé à Ihartzegaraikobordako bidea, d'une contenance de 13285 m² - zone A du PLU,

sur le territoire de la commune de SARE, je me permets de solliciter votre attention dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) « Labourd est » comprenant 27 communes.

Ces terrains, A329, d'une superficie de 6410 m², C598, d'une superficie de 2805 m², C597, d'une superficie de 3815 m² et C605, d'une superficie de 13285 m², sont actuellement classés en zone A (agricole) et le terrain C604, d'une superficie de 8030 m², en zone A et Ai, dans le PLU communal en vigueur, ce qui interdit toute construction à usage d'habitation.

Or, ces secteurs, proche du bourg et déjà desservi par les réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement, les voies d'accès, présentent selon moi un potentiel d'intégration dans la continuité du tissu urbain existant.

Pour précisions, le terrain A329 est desservi par les réseaux précités situés sur une parcelle en toute proximité, les autres sont desservis par les réseaux déjà existants sur la parcelle C604.

Aussi, je souhaiterais que soit envisagée une **évolution de son classement vers une zone à vocation constructible** (par exemple zone AU ou zone U) dans le cadre de la procédure d'élaboration du futur PLUi.

Cette demande s'inscrit dans une logique de développement maîtrisé et cohérent de la commune, conforme aux objectifs de densification raisonnée et de limitation de l'étalement urbain, tout en répondant aux besoins locaux en logements mais surtout aux besoins de mes deux fils en logement. Actuellement, étudiants, Saratar, ils souhaiteraient résider dans leur village natal, à tout proximité de leurs grands-parents et de moi-même, fonder une famille à Sare et élever leurs enfants dans l'avenir dans les écoles du bourg. Attachés au village, à la culture locale, à l'Eskudara, à la famille et à leurs amis, ils ne peuvent envisager de résider dans une autre commune que celle-ci.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour convenir d'un échange permettant d'examiner cette demande dans le respect des orientations du projet de territoire et des règles d'aménagement en vigueur.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Elie TAPIA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Elie Tapia', written in a cursive style.